cipal de 1re classe du personnel des agents techniques des directions de travaux, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de services et sur sa demande, à compter du 1er mai 1906.

M. le médecin principal de réserve Cousyn (E.-F.-L.), du port de Cherbourg, qui terminera le 10 mai 1906 la période quinquennale de service prévue par la loi du 5 août 1879 sur les pensions, est maintenu, sur sa demande, dans le cadre des officiers de réserve de l'armée de mer (application de l'article 9 du décret du 25 juillet 1897).

Par décision du 31 mars 1906, le ministre de la marine a accordé les récompenses suivantes pour actes de sauvetage, aux personnes ci-après désignées :

Sous-arrondissement de Nantes.

Giron (Pierre), industriel, témoignage officiel de satisfaction, pour avoir sauvé, au milieu des tourbillons, une femme tombée dans la Loire, à Nantes, le 30 mai 1905.

Guiet (Emile) et Maurice (Gaston), témoignage officiel de satisfaction, pour avoir sauvé un baigneur en danger de se noyer, sur la plage de Pornichet, le 30 août 1905.

Ministère des colonies.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des colonies,

Vu la loi organique du 30 novembre 1875 et les lois du 13 février 1889 et du 17 juillet 1889 ;

Vu la loi du 22 juillet 1893, relative à la durée de la législature ;

Vu les décrets organiques et règlementaires du 2 février 1852 ;

Vu la loi du 30 mars 1902, modifiant le tableau des circonscriptions électorales annexé à la loi du 13 février 1889 ;

Vu la loi du 30 mars 1902 sur la répression des fraudes en matière électorale,

Décrète :

Art. 1er. — Les collèges électoraux des colonies sont convoqués pour le dimanche 6 mai 1906 à l'effet d'élire le nombre de députés fixé par le tableau annexé à la loi du 13 avril 1889.

Art. 2. — L'élection aura lieu sur les listes arrêtées le 31 mars 1906.

Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste arrêtée le 31 mars, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Le scrutin ne durera qu'un jour.

Il sera ouvert à huit heures du matin. Toutefois, dans les colonies où, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il paraîtra utile de devancer cette heure, les gouverneurs pourront prendre à cet effet des arrêtés spéciaux qui seront publiés et affichés dans chaque colonie intéressée cinq jours au moins avant la réunion des collèges électoraux.

Dans tous les cas, le scrutin sera clos à six heures du soir.

Le dépouillement suivra immédiatement.

Entreront seuls en compte, les bulletins des candidats qui se seront conformés aux dispositions de la loi du 17 juillet 1889 et dont la liste nominative complète sera transmise par le gouverneur aux maires des communes composant la circonscription, deux jours au moins avant le scrutin.

Art. 4. — Le recensement général des votes sera fait au chef-lieu de la colonie en séance publique. Il sera opéré par une commission composée de trois membres du conseil général, désignés par le gouverneur dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Guyane, du Sénégal et des établissements français de l'Inde, et de trois membres du conseil colonial désignés par le gouverneur général de l'Indo-Chine.

Art. 5. — Le deuxième tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le deuxième dimanche qui suivra le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin.

Art. 6. — Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française, au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel* du ministère des colonies et aux *Journaux officiels* des colonies.

Fait à Paris, le 10 avril 1906.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le ministre des colonies,

GEORGES LEYGUES.

Nominations à des emplois civils.

Chemins de fer de l'Etat (nominations faites en application de la loi du 21 mars 1905). — Par décision en date du 6 avril 1906, M. Cartoux (Victor-Henri-Thomas), sous-officier classé par la commission instituée en vertu de la loi du 21 mars 1905 pour l'emploi de surveillant, a été nommé surveillant, 3e tour.

Par décision en date du 9 avril 1906 :

M. Gobet (Jean) a été nommé ouvrier lampiste (2e tour), à défaut de militaires bénéficiant de la loi du 21 mars 1906.

M. Guston (Georges-Louis-Victor), a été nommé facteur (1er tour), à défaut de militaires bénéficiant de la loi du 21 mars 1905.

PARTIE NON OFFICIELLE

RAPPORT

AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES BEAUX-ARTS ET DES CULTES

Paris, le 20 mars 1906.

L'administrateur général de la Bibliothèque nationale à M. le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes.

J'ai l'honneur de vous adresser un rapport sur l'ensemble des services de la Bibliothèque nationale en 1905. Il m'a paru intéressant de vous faire connaître, pour chacun des quatre départements — imprimés, cartes et collections géographiques ; manuscrits ; médailles et antiques ; estampes — le mouvement des lecteurs et des volumes ou objets communiqués, l'accroissement des collections, les travaux exécutés et les efforts accomplis pour donner satisfaction au public. Le Gouvernement et les Chambres pourront ainsi se rendre compte de l'extension continuelle des services, des difficultés d'assurer le classement, la conservation et la communication de collections chaque jour plus nombreuses, et de la nécessité d'augmenter les crédits de la Bibliothèque proportionnellement à ses développements, si l'on veut obtenir d'elle tous les services qu'elle peut rendre et lui permettre de soutenir, sans trop de désavantage, la comparaison avec les établissements similaires de l'étranger.

Département des imprimés, cartes et collections géographiques.

C'est au département des imprimés qu'affluent les lecteurs, c'est là que le service est le plus chargé et que les accroissements sont les plus nombreux. Il est facile de s'en rendre compte à la lecture des chiffres suivants :

STATISTIQUE DE 1905

Statistique des salles.

Salle de travail.

Nombre de lecteurs.....	163.719
Nombre de volumes communiqués..	534.169

Salle publique de lecture.

Nombre de lecteurs.....	44.812
Nombre de volumes communiqués..	63.849

Section de géographie.

Nombre de lecteurs.....	2.108
Cartes communiquées.....	41.518

Accroissement des collections.

Dépôt légal.

Volumes :

Paris, 4,871 articles.
Province, 14,612 articles.

Périodiques :

Paris, 143,000 numéros.
Province, 320,000 numéros.
Musique, 6,660 articles.
Dépôt administratif, 355 articles.
Dépôt international, 27 articles.

Acquisitions.

Volumes, 9,800 articles.
Périodiques étrangers, 72,000 numéros.

Dons.

Volumes, 4,152 (1).
Dissertations étrangères, 4,249.

Section de géographie.

Dépôt légal, 848 cartes.
Acquisitions, 689 cartes ou volumes.
Dons, 152 cartes ou volumes.

Reliure.

Reliures à l'extérieur, 8,143 volumes reliés ; 8,500 volumes cartonnés.

Atelier intérieur, 2,341 volumes reliés ; 8,968 volumes cartonnés ; 1,141 volumes réparés.

A l'état des reliures en 1905, il convient d'ajouter les travaux d'assemblage des numéros de périodiques, que l'insuffisance des crédits ne permet pas de relier, et qui sont constitués en paquets ficelés, dont la communication est ainsi rendue possible. 2,092 recueils de cette sorte ont été formés en 1905.

Dons et acquisitions.

Dans le nombre indiqué ci-dessus des 9,800 volumes qui ont été achetés en 1905, les publications étrangères figurent pour les neuf dixièmes. Le choix en a été fait par les fonctionnaires de la Bibliothèque, après dépouillement des catalogues et bibliographies étrangères, et aussi sur les indications d'une commission de savants que leur spécialité désignait pour cette collaboration (2). Indépendamment des livres étrangers, la Bibliothèque a acheté un certain nombre de volumes anciens français, latins, etc. qui sont venus combler des lacunes, au département des imprimés, dans les séries des premières impressions ou des éditions originales d'œuvres littéraires. Signalons parmi les acquisitions de livres anciens : les *Œuvres de Clément Marot*, éd. de Lyon, 1543 ; *Bréviaire d'Uzès*, 1493, qui a servi à M. Claudin pour sa notice l' « Imprimerie à Uzès au quinzième siècle » ; le *Régime de Ménage selon la doctrine Saint-Bernard*, volume imprimé à Besançon et non encore signalé ; le *Tres passement et l'Assumption Notre-Dame*, impression parisienne portant sur le titre la marque au monogramme J. D., que M. Claudin estime être la première marque du célèbre imprimeur parisien Jean Du Pré ; les *Vertus des eaux et des herbes*, deux éditions non encore

(1) Dans ce nombre n'est pas compris le don important fait par M. Delisle, dont il est parlé plus loin.

(2) Cette commission, instituée par arrêté du 13 mai 1905, se compose de MM. Henry Marcel, administrateur général de la Bibliothèque nationale, président ; Babelon, Bouchot, Marchal, Mortreuil, Omont, conservateurs à la Bibliothèque nationale ; Appell, Bonnier, le docteur Brouardel, Darboux, Dastre, Esmein, L. Havet, Lippmann, Mascart, Moissan, Perrier, Poincaré, S. Reinach, A. Thomas, membres de l'Institut ; Teste, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, secrétaire.

décrites d'un livret du quinzième siècle; *Tractatus de regulis mandatorum*, de Gerson, Mallorca, 1485, in-4° (le premier livre imprimé aux îles Baléares); *Obras*, de Prats, Mallorca, 1487, in-4°, seul exemplaire complet de ce « Cancionero », un des incunables les plus curieux de l'Espagne.

Au nombre des dons faits au département des imprimés en 1905, il faut en première ligne mentionner la libéralité exceptionnelle de M. Léopold Delisle, qui, en quittant l'établissement auquel il a consacré près de cinquante-quatre ans de sa vie de science et de travail, a voulu lui donner une dernière marque de sa constante sollicitude et a disposé, en son nom et au nom de Mme Delisle, née Burnouf, de sa bibliothèque en faveur des collections nationales. C'est un enrichissement de peut-être 30,000 volumes ou brochures, tous d'un grand intérêt historique, philologique, archéologique ou bibliographique. Un certain nombre manquaient au département des imprimés; la plus grande partie servira, suivant les intentions des donateurs, à augmenter le fonds de la future salle en construction sur la rue Vivienne, ou aidera très utilement les travaux des hommes d'étude, en augmentant les facilités du prêt au dehors.

M. Béraldi, l'amateur bien connu, a eu la généreuse pensée de former à la Bibliothèque nationale un musée de reliures contemporaines exécutées par les meilleurs artistes de Paris. Le département des imprimés doit à sa bienveillance cinq volumes luxueux, exécutés par Marius Michel et Mercier en 1905 et qui sont exposés à la galerie Mazarine. Citons encore, parmi les dons de l'année 1905 : la collection des catalogues publiés récemment par le musée britannique, celle des documents parlementaires d'Allemagne, d'Autriche, de Suède, des Etats-Unis et des publications officielles et administratives étrangères qui nous parviennent par le service des échanges internationaux; les publications du « Roxburghe Club »; deux volumes donnés par M. P. Lacombe : *Guillaume de Paris, De septem sacramentis*, Rouen, vers 1500, et *Vitæ patrum*, 1483; un très beau volume offert par Mme Henniker Heaton : *Richard Wagner, his life and works from 1813 to 1834.*

Catalogues.

Les travaux de catalogue et d'inventaire ont été poussés activement en 1905 au département des imprimés, de manière à ne laisser aucun volume en souffrance et aussi à continuer la publication du Catalogue général. Le Bulletin mensuel des publications françaises, le Bulletin mensuel des publications étrangères ont paru régulièrement, de même que le catalogue des dissertations étrangères reçues au cours de l'année 1905. La transformation de ces bulletins, à l'aide de découpures, en répertoire alphabétique de noms d'auteurs et de matières a tenu les lecteurs au courant de toutes les nouvelles entrées. En même temps étaient publiés les tomes XXII, XXIII, XXIV et XXV du Catalogue général des livres imprimés. Chacun de ces volumes de 600 pages comprend environ 10,000 articles. En évaluant à 1,200,000 le nombre, non pas des volumes, mais des ouvrages (non compris les anonymes) conservés au département des imprimés, on peut dire qu'avec le tome XXV nous sommes arrivés à plus du cinquième de cette longue et difficile entreprise.

Parallèlement aux catalogues imprimés, on a continué l'autographie des catalogues spéciaux; celui des anonymes de l'histoire de France a été conduit à la lettre G (série des noms de personnes) et celui de l'histoire d'Amérique à la page 110 du tome III.

A la section de géographie, un catalogue des plans de Paris a été terminé et préparé pour l'impression.

Département des manuscrits.

A la salle de travail du département des manuscrits, la statistique des lecteurs et des volumes communiqués en 1905 a enregistré les chiffres suivants :

Lecteurs, 35,212.
Manuscrits communiqués, 62,614.

En outre, 515 volumes, dont 319 à Paris, 87 en province et 109 à l'étranger, ont été prêtés. La photographie a nécessité le transport, à l'atelier, de 482 volumes; enfin le département a reçu 91 manuscrits de bibliothèques de province ou de l'étranger destinés à être communiqués dans les salles de la Bibliothèque.

Accroissement des collections.

Acquisitions, 195 volumes.
Dons, 223 volumes.

Reliure.

Reliure à l'extérieur, 1,278 volumes.
Reliure à l'atelier intérieur, 1,324 volumes.

Acquisitions.

Les principales acquisitions sont les suivantes : Hayton, Histoire d'Orient, manuscrit du quinzième siècle; Firman original du sultan Howeis, quinzième siècle; Correspondance du maréchal de Navailles pendant la guerre de Catalogne (1675-1679); Traité d'art militaire de Talbogha, manuscrit arabe du quatorzième siècle; Diplôme de Charles le Chauve pour l'abbaye de Solignac, original; Bestiaire et Lapidaire en français; Histoire d'Alexandre le Grand, manuscrit des douzième et treizième siècles; *Necrologia duo S. Taurini Ebroïcensis*, manuscrit du treizième au dix-septième siècle; Histoire de l'Europe pendant les années 1527-1529, par R. Macquerian, manuscrit original; Obituaire de Clamecy, manuscrit du quatorzième siècle; Œuvres poétiques de P. de Nesson, manuscrit du seizième siècle; *Neophyti monachi catecheses græce*, manuscrit unique du douzième siècle; Recueil de chansons françaises, avec peintures, du seizième siècle; *Distinctiones Arnaldi archiepiscopi Salernitani*, manuscrit du quatorzième siècle.

Dons.

Parmi les dons, il y a lieu de signaler : du ministère de l'instruction publique : documents sur l'histoire des bibliothèques départementales sous la Révolution et l'Empire; de Mlle Dosne : papiers de M. Thiers (deux paquets scellés dont la communication est réservée jusqu'en 1915); de M. Rohault de Fleury : documents archéologiques sur la France et l'Italie, 110 vol. in-fol. et in-4°; de Mme Jules Ferry : inscriptions sanscrites du neuvième siècle, sur plaques de cuivre; de M. Hérelle : collection de pastorales basques; de M. Decourdemanche, collection de manuscrits arabes, 75 vol. du quinzième au dix-neuvième siècle.

Catalogues.

Indépendamment des travaux de rédaction portant sur les manuscrits nouvellement entrés ou sur les collections anciennes, les catalogues suivants ont été publiés au cours de l'année 1905 :

Catalogue des manuscrits persans, tome Ier;
Catalogue des manuscrits des collections des provinces, tome Ier;
Catalogue des manuscrits des collections Duchesne et Bréquigny;
Catalogue des livres chinois, tome II, fascicule 1;
Catalogue des nouvelles acquisitions latines et françaises.

Département des médailles et antiques.

Il est difficile d'évaluer le nombre des pièces communiquées au département des médailles, une demande de communication pouvant porter sur un seul objet ou sur des centaines de médailles. Le nombre de personnes qui sont venues consulter les collections du cabinet, en 1905, est de 592.

Les acquisitions se sont élevées au total de 145; les dons comprennent 285 objets ou livres de numismatique; le dépôt légal a fait entrer 87 pièces dans les médailliers.

Acquisitions.

Comme acquisitions les plus remarquables, citons les médailles ou monnaies ci-dessous :

Dans la série grecque : Pescennius Niger (le port de Césarée de Bithynie); médaille d'argent de Delphes (Apollon amphictionique); incertaine argent de la Macédoine (femme ailée courant); monnaie primitive électrum de Clazomène.

Dans la série romaine : aurei de Macrin, Géta, Maximien Hercule; didrachme de Germanicus et Artaxias, roi d'Arménie; aureus d'Allectus, usurpateur de Grande-Bretagne, médaillon contorniate de Trajan.

Parmi les pierres gravées : 4 cylindres chaldéens, des pierres mycéniennes et des intailles gnostiques.

Dans les séries modernes : 24 monnaies d'argent d'Henri II; médailles françaises du seizième et du dix-septième siècle; médailles italiennes de la Renaissance; tiers de sou mérovingien.

Dons.

Voici la liste des principaux dons : M. A. Degrand, consul de France à Philippopoli : une monnaie de bronze d'Apollonia de Thrace; Ad. Reinach : une monnaie d'argent de Cleitor (Arcadie); S. de Ricci : un aureus de Maximien, provenant de la trouvaille d'Aboukir; M. Sandars, de Londres : lingot d'argent à légende celtibérienne trouvé en Espagne; M. C. de Beistegui : monnaies d'Alsace et pièces byzantines; M. Léon Potier : jetons maçonniques; M. le colonel de Pimodan : monnaies arabes; M. le baron de Taubé, à Saint-Pétersbourg : monnaies russes; Mme E. Pellerin : jetons français et monnaies étrangères; M. J.-A. Saurel, à Sumatra : monnaies korintjiennes; M. Fabio Fabbi, à Florence : médailles italiennes; M. M. de Puydt, à Liège : deux médailles de la Révolution française; M. E. Guilhou : médailles de Mélanthon; le gouvernement belge : médaille de l'indépendance belge; la société des familles : objets découverts en Tunisie et en Espagne; M. Roque : jeton d'argent; M. Horace Sandars, à Westminster : lingot d'argent à inscription celtibérienne; M. A. Cantacuzène : médaille de sa famille.

Catalogues des inventaires.

Au cours de l'année 1905 ont été rédigés : l'inventaire des monnaies grecques antiques des provinces du Pont et de Paphlagonie; la description des monnaies grecques d'Italie exposées; l'inventaire du legs Max Verly; l'inventaire des monnaies d'or romaines, deuxième partie; le catalogue de la collection des jetons de M. Rouyer (tome II).

Département des estampes.

Statistique.

La statistique du département des estampes, en 1905, a donné les résultats suivants :

Lecteurs, 18,017.
Pièces communiquées, 56,868.

Accroissement des collections.

Nombre de pièces entrées :

Dépôt légal, 2,618.
Acquisitions, 625.
Dons, 1,013.
Reliure, 178 volumes de différents formats.
Service de la photographie, 414 demandes portant sur 3,706 pièces.

Acquisitions.

Il convient de citer particulièrement parmi les acquisitions : 4 fragments d'étoffes imprimées avec des bois gravés des treizième et quatorzième siècles; 23 eaux-fortes complétant l'œuvre de Rodolphe Bresdin; 147 dessins originaux de Raffet, relatifs au siège de Rome (1849); 5 gravures incunables de la plus grande rareté : saint Christophe, saint Augustin, sainte Claire d'Assise, la Trinité, gravure au trait; la Trinité, gravure en manière criblée; l'Annonciation aux bergers, par le maître S.; 12 pièces de la petite Passion, du maître S., et le mariage de la Vierge, par Jean de Cologne.

Dons.

Principaux dons : M. A. Beurdeley : lithographie originale de Boilly, datée de 1802; conservatoire des arts et métiers : album du conservatoire des arts et métiers; M. Maciet : 42 dessins par Nitot Dufrêne; Mme Cottin : œuvre de M. Ed. Hostein, père de la donatrice; Mlle Levillain : œuvre de F. Levillain, sculpteur, en un volume relié; M. Strohlin : cuivres gravés de deux eaux-fortes d'Ed. Manet; M. Murray : dessins de la collection Fairfax Murray; Mme Gérôme : l'œuvre de L. Gérôme, 28 volumes de photographies in-folio; M. le

chanoine Urseau, d'Angers : gravure sur bois : N.-D. du Puy d'Amiens, aux armes de François Ier; Comité des Primitifs français : cahier de croquis de Demarteau, livre de dépenses d'Augustin Dupré, graveur en médailles, de 1791 à 1800; dessin original de Louis David : têtes de Launay et de l'officier pris pour M. du Puget et massacré le 14 juillet 1789, 2 eaux-fortes originales de Prudhon.

Catalogues et inventaires.

En outre des travaux courants de classement et de catalogue, le département des estampes a préparé le *Catalogue des dessins de la réserve*, l'*Inventaire des catalogues de vente*, le tome VI du *Catalogue des portraits*.

Pour compléter cet aperçu de nos différents services en 1905, je vous rappellerai, monsieur le ministre, que par une décision prise par M. Bienvenu Martin, votre prédécesseur, la Bibliothèque nationale a été autorisée à prêter le concours de ses collections et des nouveaux locaux disponibles sur la rue Vivienne et non encore utilisables pour nos services, à une exposition d'œuvres d'art du dix-huitième siècle, dont le projet et l'organisation sont l'œuvre de l'ancien comité de l'exposition des Primitifs français reconstitué, sous la présidence de M. G. Berger, membre de l'Institut, député de la Seine.

Nous comptons offrir ainsi au public, au printemps prochain, un ensemble de miniatures, de gravures en couleur et en mezzotinte, de pierres gravées, de médailles, etc., provenant de la Bibliothèque ou de collections particulières, qui rappelleront, sous des formes diverses, une des époques les plus florissantes de l'art français. Quelque temps auparavant, et dans une autre partie de nos bâtiments, s'ouvrira, à l'occasion du centenaire de Corneille, une exposition de volumes (éditions originales de pièces isolées ou d'œuvres complètes), de manuscrits et de portraits du grand poète.

La Bibliothèque nationale s'efforce, vous le voyez, monsieur le ministre, de faire connaître au public, dans les meilleures conditions possibles, les collections et les richesses qui y sont accumulées depuis des siècles. Malheureusement, l'état des locaux en cours de reconstruction, la défectuosité du mécanisme employé pour les communications, surtout l'insuffisance du personnel ne nous permettent pas toujours de répondre, comme nous le voudrions, aux demandes des lecteurs. La lenteur des communications, dont ils se plaignent souvent avec raison, n'est vraiment pas de notre fait. Tant que, par suite de la reconstruction des bâtiments, les collections du département des imprimés, au lieu d'être groupées autant que possible autour de la salle de travail, centre des communications, devront être reléguées provisoirement, pour une grande partie, aux extrémités de l'édifice, que les monte-charge et le matériel de transport des volumes, au lieu de marcher automatiquement, seront mus à bras d'homme (non sans fatigue pour nos agents ni sans dommage pour les livres), que le personnel sera si restreint que, lorsqu'une seule absence pour cause de maladie ou tout autre motif légitime vient à se produire, le service menace d'être désorganisé, il sera difficile de faire mieux. Néanmoins une série de mesures de détail ont été prises en 1905, qui ont donné de bons résultats. D'abord les séances des salles du département des imprimés ont été prolongées dans les mois de février, mars, septembre et octobre, la fermeture n'ayant lieu qu'à quatre heures et demie et cinq heures et demie au lieu de quatre et cinq heures. De plus, un changement de système dans l'inscription des ouvrages portés au compte des lecteurs, qui se fait non plus sur les ouvrages mêmes, mais d'après le bulletin de demande du lecteur, a diminué la durée de l'attente du volume. D'après une moyenne rigoureusement calculée, on a constaté que de trente à trente-cinq minutes, cette attente avait été réduite à vingt minutes. Ensuite nous avons mis à la disposition des lecteurs de nouveaux bulletins, à l'aide desquels ils peuvent demander la veille ou le matin même, par correspondance, les ouvrages qu'ils comptent venir consulter dans la journée. Ils les trouvent ainsi tout préparés, à leur nom, en arrivant dans la salle. Enfin l'installation projetée d'un tapis roulant, qui reliera le bureau de la salle aux magasins, activera encore les communications, en supprimant des manutentions qui retardent l'arrivée des volumes. Cette dernière réforme, comme tous les autres perfectionnements de notre matériel, ne peut être exécutée qu'avec le concours du service des bâtiments civils, et c'est à M. Pascal, architecte de la Bibliothèque, que nous en demandons la réalisation.

C'est également du service des travaux que nous attendons la construction de la seconde salle de lecture, dont l'édification se poursuit sur les terrains de la rue Vivienne. L'ouverture de cette salle amènera, nous n'en doutons pas, une notable amélioration dans le service des communications. Elle sera pourvue d'un système d'éclairage pour l'installation d'un service du soir et sera aménagée de manière à recevoir à peu près le même nombre de lecteurs que la salle de travail actuelle; un service spécial pour la communication des journaux et périodiques y sera organisé. Enfin la réunion, à proximité de la salle même, des collections qui y seront communiquées et qui atteindront peut-être 100,000 volumes, tous cotés et représentés dans des catalogues mis à la disposition des lecteurs, permettra d'en donner rapidement communication. Ce nouveau service, en raison même des commodités qu'il présentera, sera un grand allégement pour celui de la salle de travail. Aussi, en terminant ce rapport, je me permettrai d'insister auprès de vous, monsieur le ministre, pour demander au Parlement le vote de crédits plus importants que les allocations budgétaires actuelles, qui, en hâtant l'achèvement de la nouvelle salle, nous donneront le moyen de réaliser les réformes impatiemment attendues de tous ceux qui ont recours aux collections de la Bibliothèque nationale.

HENRY MARCEL.

SÉNAT

ANNÉE 1906

SESSION ORDINAIRE

Bulletin de la séance du mercredi 11 avril.

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à neuf heures et demie du matin.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Pédebidou, l'un des secrétaires, est adopté.

Le Sénat adopte trois projets de loi d'intérêt local : le 1er, tendant à ériger la commune d'Arcachon (Gironde) en canton distinct; le 2e, à distraire de la commune de Machault (Seine-et-Marne) la section de Pamfou pour l'ériger en municipalité distincte; le 3e, tendant à autoriser la ville de Paris à changer l'affectation de fonds d'emprunt.

Le Sénat adopte, après en avoir déclaré l'urgence :

1° Le projet de loi tendant à autoriser le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes à engager une somme de 300,000 fr. nécessaire pour la construction d'un institut physique à l'université de Nancy;

2° Le projet de loi tendant à autoriser le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes à engager une somme de 90,000 fr. pour l'achat et l'installation de divers instruments à l'observatoire d'astronomie physique de Meudon.

M. Chautemps dépose le rapport sur la proposition de loi relative aux distributions d'énergie.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906.

Le Sénat reprend la discussion de l'état A (Dépenses par ministère et par chapitre) annexé à l'article 1er.

Travaux publics.

Les chapitres 1 à 31 sont adoptés.

Sur le chapitre 32 (Navigation intérieure. — Rivières) sont entendus : MM. l'amiral de Cuverville, Barthou, ministre des travaux publics, Pic-Paris.

Les chapitres 32 à 43 sont adoptés.

Sur le chapitre 43 *bis* (Exposition de Milan), sont entendus : MM. Fortier, Théodore Girard, rapporteur.

Les chapitres 43 *bis* à 46 sont adoptés.

Sur le chapitre 47 (Annuités aux compagnies concessionnaires de chemins de fer), sont entendus : MM. Brager de La Ville-Moysan, Barthou, ministre des travaux publics.

Le chapitre 47 est adopté.

Sur le chapitre 48 (Annuités, conventions approuvées par la loi du 20 novembre 1883), M. Goutant, rapporteur, est entendu.

Le chapitre 48 (modifié) et le chapitre 49 sont adoptés.

Sur le chapitre 50 (Garanties d'intérêts), M. Goutant, rapporteur est entendu.

Les chapitres 50 (modifié), 51 à 61 sont adoptés.

Sur le chapitre 62 (Canaux de navigation), sont entendus : MM. Gourju, Barthou, ministre des travaux publics; l'amiral de Cuverville.

Le chapitre 62 est adopté.

Sur le chapitre 63 (Amélioration et extension des ports maritimes), sont entendus : MM. Richard Waddington, Barthou, ministre des travaux publics.

Les chapitres 63 à 71 et dernier du ministère des travaux publics sont adoptés.

Chemins de fer de l'Etat.

Le budget annexe des chemins de fer de l'Etat est adopté avec une modification du chapitre 2 (Dépenses non susceptibles d'évaluation).

Intérieur.

Sur le chapitre 1er (Personnel de l'administration centrale), sont entendus : MM. Victor Lourties, Georges Clemenceau, ministre de l'intérieur; Le Provost de Launay, Audiffred.

Les chapitre 1er et 1er *bis* (Personnel du service intérieur) modifié, 2, 3 (Inspections générales) modifié, 4 et 5 sont adoptés.

Sur le chapitre 6 (Fonctionnaires administratifs des départements), sont entendus : MM. Ponthier de Chamaillard, auteur d'un amendement tendant à réduire le chiffre du crédit proposé par la commission, en vue d'une diminution du traitement du préfet de police; Georges Clemenceau, ministre de l'intérieur; Louis Pichon, auteur d'un amendement (Reprise du chiffre voté par la Chambre des députés); Hippolyte Savary, rapporteur; Sébline, Flaissières.

M. le président met aux voix le chiffre proposé par la commission des finances (Relèvement du crédit voté par la Chambre).

Le chapitre 6 ainsi modifié, mis aux voix, est adopté, au scrutin public, par 228 voix contre 46, sur 274 votants.

La séance, suspendue à midi et demi, est reprise à deux heures et demie.

M. Milliès-Lacroix, rapporteur général de la commission des finances, dépose le rapport sur le projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1905.

Le Sénat reprend la discussion du budget général de l'exercice 1906.

Les chapitres 7 et 8 sont adoptés.

Sur le chapitre 8 *bis* (Commission de la tuberculose), sont entendus : MM. Bernard, auteur d'un amendement (Relèvement du crédit et modification du libellé du chapitre); Hippolyte Savary, rapporteur; Dominique Delahaye, le président.

Le relèvement du crédit de 3,500 fr. à 7,500, demandé par l'amendement, mis aux voix, est adopté, au scrutin public, par 202 voix contre 67, sur 269 votants.